

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 29 janvier 2021 :
Délibération n° 034/2021/DAJ**

Chargé de mission « Campus connecté Brive » :

Les membres du conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur la charge de mission « pour l'accompagnement au projet Campus connecté Brive » de Mme Sandrine Karam, conformément à la lettre de mission qui lui a été adressée le 14/01/2021.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 29/01/2021

La Présidente de l'Université



Isabelle Klock-Fontanille

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2021.
Transmis au rectorat le 29/01/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*